

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018 A 19 H 30

MEMBRES ELUS : 19
MEMBRES EN FONCTION : 18
MEMBRES PRESENTS : 13 + 5 pouvoirs
MEMBRES ABSENTS : 05

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire
M. Bernard BECK
Mme Isabelle HALTER
Mme Christel BUCHEL
Adjoint
Mme Joelle SCHOTT
Mme Célia RISCHMANN
Mme Martine FOHR
M. Jérémie SCHNEIDER
Mme Agnès FISCHER
M. Daniel BITZ
M. Christian SCHOTT
Mme Françoise KEIFF
Mme Tiffany DILLINGER
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mme Nathalie SCHEIDT, pouvoir à Mme Christel BUCHEL
M. Jacky BRUCKER, pouvoir à M. Bernard BECK
M. Gérard HALTER, pouvoir à M. Daniel BITZ
M. Thierry REHRI, pouvoir à M. Jérémie SCHNEIDER
M. Jean-Luc SCHLOSSER, pouvoir à Mme Tiffany DILLINGER

La convocation pour la séance a été transmise le 7 décembre 2018 séparément à tous les membres du conseil municipal.

Monsieur Patrick SCHOTT, maire de SCHIRRHEIN, ouvre la séance.

-Avant l'ouverture de la séance, les membres du conseil municipal observent une minute de silence en hommage aux victimes de l'attaque terroriste qui s'est produite le mardi 11 décembre à Strasbourg-

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2018

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2018 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le conseil municipal,
par 17 voix pour
1 abstention (Mme Célia RISCHMANN)
approuve le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2018.

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne M. Daniel BITZ, en qualité de secrétaire de séance.

III. RATTACHEMENT DE LA COMMUNE NOUVELLE DE VAL DE MODER AU 1^{ER} JANVIER 2019 A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU : AVIS

Le maire expose au conseil municipal,

Les conseils municipaux de Val de Moder et de Ringeldorf ont approuvé la création d'une commune nouvelle par fusion, à compter du 1^{er} janvier 2019.

La commune nouvelle ainsi créée, dont le nom sera « Val de Moder » comprendra quatre communes déléguées :

- . Pfaffenhoffen,
- . Uberach,
- . La Walck,
- . Ringeldorf.

Ringeldorf se trouve actuellement dans le périmètre de l'arrondissement de Saverne et de la Communauté de communes du pays de la Zorn.

Les communes de Val de Moder et de Ringeldorf ont demandé le rattachement de la commune déléguée de Ringeldorf à l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg.

Elles ont également délibéré en faveur du rattachement de la commune nouvelle à la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH).

L'article L.2113-5-II du Code général des collectivités territoriales prévoit que, lorsque la commune nouvelle est issue de communes contiguës membres d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre distincts, le représentant de l'Etat dans le département saisit pour avis les organes délibérants des EPCI concernés et de leurs communes membres. Les collectivités disposent d'un délai d'un mois pour se prononcer sur le rattachement envisagé.

Conformément à ces dispositions, le Préfet du Bas-Rhin a saisi pour avis la commune de Schirrhein, par courrier du 31 octobre 2018.

L'adhésion de la commune nouvelle à la CAH entrainera une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire : la commune déléguée de Ringeldorf disposera d'un siège (faisant ainsi évoluer le nombre de sièges de la commune de Val de Moder de 3 à 4), ce qui portera le nombre total de conseillers communautaires de 74 à 75.

Au regard de l'ensemble de ces précisions, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le rattachement de la commune nouvelle de Val de Moder, au 1^{er} janvier 2019, à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2113-1 et suivants

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifiée par la loi n°2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes,

VU l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

VU les délibérations de principe des conseils municipaux de Ringeldorf (22 août 2018) et de Val de Moder (17 septembre 2018)

VU les délibérations concordantes du 23 octobre 2018 des conseils municipaux de Val de Moder et de Ringeldorf approuvant la création de la commune nouvelle de Val de Moder à compter du 1^{er} janvier 2019

VU la saisine pour avis du Préfet du Bas-Rhin, par courrier du 31 octobre 2018

A l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au rattachement de la commune nouvelle de Val de Moder, créée par fusion des communes de Val de Moder et de Ringeldorf à compter du 1^{er} janvier 2019, à la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

AUTORISE le Maire à accomplir toute formalité et à faire exécuter tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. LOTISSEMENT COMMUNAL « LES MYRTILLES » - 4° TRANCHE

A/ ACQUISITION DE TERRAINS – CANDIDATURES

1/ VENTE DU LOT N° 68

Le maire indique que M. Léon DECK a retiré sa candidature à l'achat du lot n° 68.

En séance du 24.10.2018 le conseil municipal avait validé la candidature de M. Bernard GUITTON de Schirrhein. Contacté, l'intéressé a fait part de son intention d'acquérir le lot n° 68.

Le maire propose au conseil municipal d'approuver la cession de ce terrain.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- . considérant les orientations générales de l'organisation de l'espace du schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord catégorisant la commune de Schirrhein en « village », et prescrivant une « limitation des extensions urbaines à vocation résidentielle, proportionnées aux besoins issus de la croissance démographique du niveau de population atteint »,
- . approuve la vente du lot n° 68, référencé Section 8, n° 331/1, avec 5,24 ares, à M. Bernard GUITTON de Schirrhein, au prix TTC de 12 240,- € par are
- . charge l'étude notariale HOLL – CROVELLA de Bischwiller d'établir l'acte de vente Correspondant
- . autorise le maire à effectuer toutes démarches y relatives.

2/ NOUVELLES CANDIDATURES

Le maire indique qu'à ce jour le lot n° 69, attribué à Mme et M. Eric DENNER, n'a pas fait l'objet d'une cession.

3 nouveaux candidats se sont manifestés depuis la dernière séance du conseil municipal :

- . M. Yannick LANG de Lampertheim
- . M. Silvère LUX de Schirrhein
- . M. Maxime HARTEK de Schirrhein.

Le conseil municipal,

. considérant les orientations générales de l'organisation de l'espace du schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord catégorisant la commune de Schirrhein en « village », et prescrivant une « limitation des extensions urbaines à vocation résidentielle, proportionnées aux besoins issus de la croissance démographique du niveau de population atteint »,

décide, à l'unanimité des membres présents,

de valider les 3 candidatures susdites.

V. REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – RESEAU GAZ

Le maire expose :

Le décret 2007-606 du 25 avril 2007 modifie le régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Cette redevance est due par les gestionnaires de réseau.

Le mode de calcul de la redevance est le suivant :

$$PR = [(0,035 \text{ €} \times L) + 100 \text{ €}] \times Ta$$

PR = participation

L = longueur des canalisations exprimée en mètres

Ta = taux d'actualisation correspondant à 1,20 % pour 2018.

Il est proposé au conseil municipal :

. de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;

. que le montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

Le maire indique que la recette annuelle s'élève à 364 € pour la commune de Schirrhein.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

. approuve l'instauration d'une redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz à partir du 1^{er} janvier 2019 ;

. fixe la redevance à 100 % du plafond avec une revalorisation annuelle automatique.

VI. TARIFS COMMUNAUX 2019

Le maire rappelle que la commission des finances avait proposé dans sa réunion du 10 septembre 2018 de maintenir les tarifs communaux 2019 à leur valeur de 2018.

Par ailleurs, compte tenu du transfert de la compétence « équipements sportifs » aux communes, par la Communauté d'Agglomération de Haguenau, il y aurait lieu d'instaurer un tarif de mise à disposition de la salle « multi – activités » ; l'ancienne salle, plus précisément.

Concernant ce point, le maire propose de réserver les locations aux associations locales de Schirrhein – Schirrhoffen, et de fixer les tarifs comme suit :

- . Location type « week-end » : 600,00 €
- . Forfait chauffage en saison : 100,00 €
- . Nettoyage si nécessaire : 70,00 € par heure
- . Caution : 300,00 €

Ces dernières dispositions ont fait l'objet d'un avis favorable de la part de la municipalité.

Le conseil municipal,

par 17 voix pour, 1 abstention (Mme Joelle SCHOTT),

- . approuve la reconduction en 2019 des tarifs communaux en vigueur en 2018, selon liste annexée
- . approuve la mise en place, avec effet du 1^{er} janvier 2019, du tarif de location de la partie « ancienne salle » de la salle multi-activités, comme suit :
- . Location aux associations locales de Schirrhein – Schirrhoffen, forfait « week-end » : 600 €
- . Forfait chauffage en saison : 100 €
- . Nettoyage si nécessaire : 70 € par heure
- . Caution : 300 €.

VII. PERSONNEL COMMUNAL – MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE – GRADE DE TECHNICIEN

Le maire rappelle qu'en séance du 24 octobre dernier, la création d'un poste de technicien avait été décidée.

A présent, il y aurait lieu de mettre à jour la délibération du conseil municipal du 5 juillet 2018 instaurant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (dit « RIFSEEP »), pour la filière technique, et en l'occurrence pour le cadre d'emploi de technicien.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

. décide d'amender sa délibération du 5 juillet 2018 – Point VIII A -, comme suit :

... « BENEFICIAIRES

Le RIFSEEP pourra être versé aux fonctionnaires stagiaires et titulaires des cadres d'emplois suivants :

- . Adjointes techniques
- . Agents de maîtrise
- . Techniciens »

Hormis ce point, la délibération « VIII A du 05.07.2018 » demeure inchangée.

VIII. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « MYRTILLES IV »

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

décide d'approuver la décision budgétaire modificative du budget annexe du lotissement
« Myrtilles IV » comme suit :

Opérations d'ordre de transfert entre sections

. Dépenses

Chapitre 040 : 315 000,- €

. Recettes

Chapitre 042 : 315 000,- €

IX. INFORMATIONS

A/ ACCUEIL PERISCOLAIRE – CAH

Le maire présente les esquisses du projet, en plan de masse, élaborées par le maître d'œuvre, sur le terrain rue des Ecoles, situé entre l'immeuble 1, rue du Foyer dit
« Schulhaus » et l'école élémentaire.

Le bâtiment serait implanté à l'alignement de la voie.

Avis favorable de l'assemblée.

B/ ILLUMINATIONS DE NOEL

Cette année, comme indiqué dans le compte-rendu de la commission « sécurité – environnement » du 08.10.2018, se sont rajoutées les illuminations suivantes :

- . Giratoire de l'entrée Ouest du village.
- . Renforcement de l'éclairage couleur des arbres face à la mairie.
- . Modernisation des motifs sur candélabres.

L'ensemble paraît être très apprécié.

C/ COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Les calendriers 2019 ont été distribués par les agents communaux dans chaque foyer. En 2019 la gestion locale des bacs ne sera plus réalisée par les communes, mais par un prestataire désigné par la CAH.

D/ RESTROSPECTIVE COMMUNALE

26.10.2018 : Célébration de la cérémonie des personnes méritantes à Schirrhoffen

27.10.2018 : Représentation du film d'Aimé ZIMMER « Nos chorales ont du cœur » à l'ESC (salle pleine)

03.11.2018 : Réunion du comité consultatif « Hartzknubbe ». Points évoqués : adaptation du nom des rues du village en alsacien ; installation de drapeaux français, européens et alsaciens devant la mairie ; projets 2019

03.11.2018 : Réunion préparatoire à la réunion des enquêteurs bénévoles de la commune pour le questionnaire « bien vivre chez soi ». L'ensemble des communes du secteur est invité à participer à l'opération pour une évaluation plus juste des besoins du bassin de vie. La commune voisine de Schirrhoffen, n'a pas manifesté son souhait d'adhérer à la démarche, malgré un courrier adressé au Maire

08.11.2018 : Conseil de Communauté d'Agglomération à Berstheim

11.11.2018 : Célébration de la cérémonie du 11 Novembre. Année du centenaire de L'armistice. Présence des écoles, sapeurs - pompiers, musique harmonie et de la troupe théâtrale des 2 Haches pour une reconstitution des scènes à l'ESC à l'issue de la partie au monument aux morts

14.11.2018 : Conférence des Maires.

La problématique de la baisse des composantes de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) a été évoquée. Schirrhein est concerné : recettes réduites de près de 72 000 €. Il est confirmé que les mouvements de DGF sont liés à l'évolution du potentiel financier des communes, induit par la création de la C.A.H. Bien que le législateur permette à la CAH de verser une participation financière aux communes concernées, il a été proposé de surseoir à une éventuelle compensation.

17.11.2018 : Réunion bilan des chauffeurs de la navette communale. Ont été invités les chauffeurs ayant roulé au moins une fois cette année. Repas pris en commun à l'issue de la réunion. Lecture du bilan.

- 19.11.2018 : Présentation de la première ébauche du projet de construction d'un périscolaire à Schirrhein : Rappel : Projet inscrit au PPI sur les enveloppes budgétaires de Schirrhein
- 19.11.2018 : Rencontre avec une technicienne de l'ATIP pour l'urbanisation du Neuen Acker. (prise de contact + révélation du cahier des charges). Prochain RV en février 2019
- 20.11.2018 : Réunion avec les enquêteurs bénévoles : « Qualité de vie à Schirrhein » :
 . présentation du questionnaire
 . définition et répartition des secteurs
 . mise en place du rétroplanning
 . explication de la démarche
- 24.11.2018 : Assemblée Générale du Cercle de Généalogie
- 25.11.2018 : Fête des aînés de la commune. Présence d'élus et conjoints, CCAS. Belle journée récréative. Merci à l'ensemble des membres pour l'organisation et le service
- 01.12.2018 : Réunion du comité consultatif. Pas de compte-rendu pour l'instant. Organisation jeudi 14.03.2019 à 19 h 00 d'une conférence « Unseri Strosse » :
 . Histoire succincte de Schirrhein
 . L'origine du nom du village
 . Explication sur les noms des rues
 . Les cadastres – évolution à travers les plans
 . Partie ludique « eierkuche » - echdi Schirrheiner eierkuche
- 03.12.2018 : Signature des contrats territoriaux
- 05.12.2018 : COPIL périscolaire – ancienne communauté de communes de Bischwiller
- 07.12.2018 : Réunion technique mensuelle avec le service technique de la ville de Bischwiller
- 08.12.2018 : Concert de Noël des Voix du C(h)oeur, de la Musique Harmonie et de la Chorale Sainte-Cécile à l'église.

X. DIVERS

M. Christian SCHOTT souhaite attirer l'attention sur la dangerosité particulière du débouché de la rue des Messieurs sur la rue Principale, en raison de l'absence de visibilité.